



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

J LISTE DES OAP SECTORIELLES

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification n°3

approuvée le 18/04/2024

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE

Les OAP sectorielles ont été définies sur des secteurs de renouvellement ou de développement stratégiques pour la réalisation des objectifs du Territoire. Elles sont déclinées sur différentes échelles de projet, d'un secteur particulier de quelques hectares jusqu'à l'échelle de plusieurs quartiers. A chaque échelle, les OAP définissent les orientations ou prescriptions à prendre en compte dans les futurs projets d'aménagement ou de construction.

Les OAP sectorielles sont déclinées suivant deux formes :

- Les OAP d'intention qui comprennent des principes d'évolution urbaine qui définissent des objectifs généraux assurant le respect d'un parti d'aménagement équilibré et durable ;
- Les OAP de composition qui comprennent des principes de composition urbaine pouvant intégrer des prescriptions très précises aussi bien en termes de programmation et de fonctionnement urbain que de qualité urbaine, paysagère et architecturale. Dans ce cadre, des prescriptions d'implantation ou de volumétrie précisent le règlement : coefficient d'emprise bâtie, coefficient d'espaces verts ou de pleine terre, implantation des constructions, description des formes urbaines, hauteurs des constructions, traitement du rez-de-chaussée...

Certaines OAP peuvent recouvrir simultanément ces 2 formes.

Les OAP sectorielles s'inscrivent dans une logique de complément au règlement du PLUi. Les projets d'urbanisme ou de construction doivent être compatibles avec l'ensemble des dispositions mentionnées dans les OAP sectorielles.

AVERTISSEMENT

Certains termes utilisés dans les OAP sont définis dans le lexique du Règlement du PLUi, notamment : emprise au sol, espace vert, espace de pleine terre, étage en attique, hauteur de façade et totale, limites arrières, latérales et séparatives, pôle de vie, profondeur des constructions...

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



LISTE DES OAP SECTORIELLES

J1	ALLAUCH	ALH-01	LA POUNCHE OAP modifiée - modification n° 2
		ALH-02	LES EMBUCS OAP modifiée - modification n° 3
		ALH-03	LES GASPIATES OAP modifiée - modification n° 2
		ALH-04	PLATEAU DE L'ENVIRONNEMENT OAP modifiée - modification n° 2
		ALH-05	SAINTE-ANNE
		ALH-06	SAINTE-CROIX
J2	CARNOUX-EN-PROVENCE	Commune sans Orientation d'Aménagement et de Programmation à ce jour	
J3	CARRY-LE-ROUET	CLR-01	LE REGANAS
J4	CASSIS	CAS-01	LE BESTOUAN
		CAS-02	BRÉGADAN OAP créée - modification n° 3
J5	CEYRESTE	CEY-01	VALTENDRE OAP supprimée - jugement n°2007514
J6	CHÂTEAUNEUF-LÈS-MARTIGUES	CLM-01	LA MOUTE NORD OAP modifiée - modification n° 3
J7	ENSUÈS-LA-REDONNE	ELR-01	VAL DE RICARD OAP supprimée - modification n° 2
		ELR-GLN-01	LES AIGUILLES OAP modifiée - modification n° 3
J8	GÉMENOS	GEM-01	LE COUPIER OAP supprimée - jugement n°2007514
J9	GIGNAC-LA-NERTHE	GLN- 01	BOULEVARD URBAIN MULTIMODAL
		GLN- 02	GARDEN LAB

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



		GLN- 03	FIGUEROLLES OAP modifiée - modification n° 3
		ELR-GLN-01	LES AIGUILLES OAP modifiée - modification n° 3
J10	LA CIOTAT	LC-01	ATHELIA V
		LC-02	SECTEUR NORD
J11	LE ROVE		Commune sans Orientation d'Aménagement et de Programmation à ce jour
J12	MARIGNANE	MGN-01	LES BEUGONS
		MGN-02	LES FLORIDES
		MGN-03	LE TOÈS OAP créée - modification n° 3
		SVT-MGN-01	PAS-DE-LANCIERS
J13	MARSEILLE	MRS-01	AIR BEL
		MRS-02	BESSONS - GIRAUDY OAP modifiée - modification n° 2
		MRS-03	EXTENSION DE CHÂTEAU-GOMBERT
		MRS-04	CITÉ RADIEUSE- SAINTE ANNE - BOULEVARD MICHELET OAP modifiée - modification n° 3
		MRS-05	EUROMEDITERRANEE II OAP modifiée - modification n° 3
		MRS-06	FLAMMARION
		MRS-07	GRAND SAINT-BARTHÉLEMY - CENTRE URBAIN DU MERLAN - MALPASSÉ OAP modifiée - modification n° 3
		MRS-08	INTERFACE VILLE-PORT
		MRS-09	LA JARRE OAP modifiée - modification n° 3
		MRS-10	LA SAVINE -VALLON DES TUVES - BOSPHORE
		MRS-11	LA SOLIDARITÉ
		MRS-12	LA VALENTINE - LA BARASSE
		MRS-13	TECHNOPOLE DE LUMINY
		MRS-14	POINTE-ROUGE
		MRS-15	QUARTIERS LIBRES OAP modifiée - modification n° 2
		MRS-16	SAINTE-ANTOINE - LA BRICARDE - LA CASTELLANE OAP modifiée - jugement n°2007514
		MRS-17	SAINTE-LOUIS OAP modifiée - modification n° 3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



		MRS-18	SAINT-MARCEL
		MRS-19	LE STADE NAUTIQUE DU ROUCAS BLANC
		MRS-20	LES CALLOLS - SITE U400 OAP supprimée - modification n° 2
		MRS-21	VALLON RÉGNY OAP modifiée - modification n° 2
		MRS-22	DOLET - BESSONS
		MRS-23	LEGRÈ-MANTE
		MRS-24	THÉODORA OAP créée - modification n° 3
		MRS-25	SECTEUR BANON OAP créée - modification n° 3
		MRS-26	PROVENCE OAP créée - modification n° 3
J14	PLAN-DE-CUQUES	PDC-01	LES PLAINES OUEST OAP modifiée - modification n° 3
J15	ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	RLB-01	LES FOURNIERS OAP modifiée - modification n° 3
J16	SAINT-VICTORET	SVT-01	EMPALLIÈRES
		SVT-02	LA ROSERAIE
		SVT-MGN-01	PAS-DES-LANCIERS
J17	SAUSSET-LES-PINS		Commune sans Orientation d'Aménagement et de Programmation à ce jour
J18	SEPTÈMES-LES-VALLONS	SLV-01	CENTRE-VILLE - GARE
		SLV-02	VALLON D'OL - LES MAYANS